

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [belisle-josee-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/49f42c8e94d2942e0a93f2d7>

Date d'obtention : 2026-03-17 13:56:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quels sont mes rôles et responsabilités en tant qu'intervenante scolaire. De quelle manière dois-je intervenir. L'importance d'agir rapidement. Quels sont les impacts de mon intervention. Quels sont les conséquences et impacts physique, psychologiques, sociales, judiciaires et financières.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux être outillés pour intervenir. Trousse Sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les impacts de mes interventions et leurs conséquences